

Prévenir les risques professionnels – Module 2 : L'évaluation des risques professionnels

Fiche technique

Secteurs

Tous secteurs

Public

Pilote de la démarche ou Direction et représentant du personnel (DP, DS, membres CHSCT...)

Durée

2 jours

Organisme de formation

☛ QUID FORMATION

Date limite d'inscription

30/10/2020

Lieux & dates

☛ Groupe 1

AGIPSAH ABYMES

Les 12 & 13 nov. 2020

☛ Groupe 2

AGIPSAH ABYMES

Les 2 & 3 déc. 2020

Interlocuteur Opcos Santé

Delphine ETIENNE

delphine.etienne@opco-sante.fr

+33690551282

Contexte

L'Enquête Emploi 2017 a permis d'observer que la Branche était fortement touchée par les problématiques de santé au travail :

☛ Taux d'accident du travail : 8,2% en 2017 (7.8% en 2012)

☛ 2 secteurs de la Branche sont particulièrement concernés : hébergement pour personnes âgées (taux d'AT= 10, 1 %) et adultes handicapés (taux d'AT = 8,2%).

☛ Il en découle une légère hausse des licenciements pour inaptitude : 6,3 licenciements pour 1 000 salariés en 2012 contre 6 en 2007.

La recomposition du tissu associatif, à travers des regroupements et des restructurations, la recherche de performance, et l'évolution des publics accueillis (renforcement des pathologies, précarisation, situations de tension avec les usagers, etc.), constituent des facteurs pouvant accentuer les risques professionnels et impacter les environnements de travail et l'organisation du travail.

Ce contexte, les associations en ont conscience et beaucoup tentent de mettre en place des actions. La démarche de prévention des risques professionnels qui s'articule autour du Document Unique est la démarche à s'approprier et à mettre en place pour faire baisser la sinistralité.

Objectifs

- Cerner et pouvoir mettre en œuvre l'évaluation des risques au sein de son établissement
- Faire le lien avec le dispositif de prévention de la pénibilité

Prérequis

Avoir participé au module 1 ou connaître les fondamentaux de la démarche de prévention des risques professionnels

Contenu

- Déterminer les principaux risques, les hiérarchiser et se doter de priorités d'action
- Identifier des situations à risques en utilisant des outils pertinents et adaptés au contexte de l'établissement
- Analyser des situations à risques en partant des situations de travail réelles.
- Reporter ces analyses sur un document d'évaluation des risques professionnels
- Comprendre ses obligations en matière de pénibilité et le lien avec l'évaluation des risques professionnels.